



DREAL Grand Est
Service évaluation environnementale
Mission Régionale d'Autorité Environnementale
14, rue du Bataillon de Marche n°24
BP 10001
67050 STRASBOURG Cedex

Vanault-les-Dames,
le 11 décembre 2024

Nos Réf : 2024154 LM
Dossier suivi par Linda Munster
Courriel : contact@4cvs.fr

Objet : saisine de l'Autorité environnementale pour l'examen au cas par cas du dossier de modification simplifiée du PLU de la commune de Saint-Amand-sur-Fion (51)

Monsieur le Président,

Conformément aux articles R104-33 et suivants du code de l'urbanisme, je vous consulte dans le cadre de la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Amand-sur-Fion, prescrite par arrêté n°AR_2022_063 du 09 décembre 2022, afin de déterminer si une évaluation environnementale est nécessaire au titre de l'examen au cas par cas.

Vous trouverez en pièces jointes :

- l'arrêté communautaire n°AR_2022_063 du 09 décembre 2022 prescrivant la modification simplifiée n°1 de PLU de la commune de Saint-Amand-sur-Fion (51),
- le formulaire renseigné pour un examen au cas par cas,
- les annexes suivantes : notice de présentation de la modification simplifiée, projet du règlement écrit, plan de zonage modifié, secteur d'étude, autoévaluation.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération distinguée.

Pascal TRAMONTANA
Président de la 4CVS

